

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

190691

Déclaration de Maladie

M23- N° 0032803

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1036 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ZERRO - Abdellah

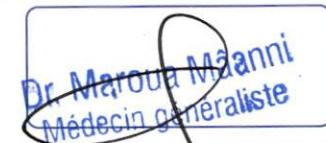
Date de naissance : 1/1/47

Adresse : 8 Rue de Fès MOHAMMEDIA

Tél. 06.01.04.97.54 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



INJAD SECOURS sas
Rés. Al Hamd 6M3, Bd. Mohamed Ben Youssef
Jamaâ Eddora Quartier Ben Youssef
Ain Sebaâ 20250 Casablanca
Tél: 05 22 75 49 94

Date de consultation : / / Age :

Nom et prénom du malade : Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exhaustivité des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/01/24			Cg gratuite	Dr. Maroua Mâenni Médecin généraliste

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr EL HAJAJI Mohamed	05/01/24	BG73 tpe	30000

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre	Montant détaillé des Honoraires
		AM PC IM IV	
INJAD Service d'Assurance Rés. Al Hamra Quartier Ben Youssef Journaux 20250 Casablanca Tél: 05 22 25 49 94	06/01/24	Transport médical aller / Retour	800.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

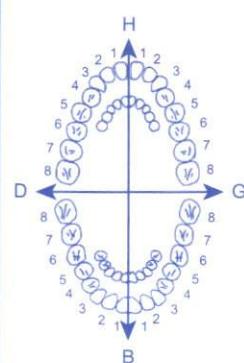
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	G
25533412 00000000	21433552 00000000
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



INJAD SECOURS

Médecin à domicile - Ambulance - Avion sanitaire - Soins à domicile

0522 66 12 12

Casablanca, le 05/01/2023

Ordonnance

Nr 2004 Abrech

- 1) Exome 200g
1 sachet x 3lj pdl 5j
- 2) Zimsski 4i
1 cp 1lj
- 3) mit c
1cp ege 1j

INJAD SECOURS
*Dr. Maroua Maamri
Médecin généraliste*

URGENCE 24H

Adresse 1: rue Ibn Al Arif immeuble angle Zurich 1er étage - Maarif - Casablanca - Maroc

Adresse 2 : 6m3 Bis Résidence Al Hamd, Bd Med Jamal Eddorra Quartier Beausite - Ain Sebaâ - Casablanca - Maroc

Tél. : 0522 66 12 12 - Fax : 0522 66 36 63



INJAD SECOURS

Médecin à domicile - Ambulance - Avion sanitaire - Soins à domicile

0522 66 12 12

Casablanca, le 05/01/2023

Ordonnance

Mr Zerrou Abdemdi

Svp Farice

- 1)- NFS - pleg
- 2)- CRP
- 3)- TP - TCA
- 4)- D - Diurèses
- 5)- Vnée - Crétat

Dr. Maroua Mâamni
Médecin généraliste



URGENCE 24H

Adresse 1: rue Ibn Al Arif immeuble angle Zurich 1er étage - Maarif - Casablanca - Maroc

Adresse 2 : 6m3 Bis Résidence Al Hamd, Bd Med Jamal Eddorra Quartier Beausite - Ain Sebaâ - Casablanca - Maroc

Tél. : 0522 66 12 12 - Fax : 0522 66 36 63

LABORATOIRE CENTRAL D'ANALYSES MEDICALES

Dr. EL HAJAJI MOHAMED
Abderahmane serghni- Mohammedia.

ICE: 001855144000069

Pat: 39574999

IF: 20719572

INPE



093002509

FACTURE N° : 240100200

MOHAMMEDIA le 05-01-2024

Mr ZERROU ABDENBI
2401050076

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Prélèvement sanguin	E25	E
FACTSUPP	SUPP DDIMERE	E31	E
0111	Créatinine	B30	B
0135	Urée	B30	B
0216	Numération formule	B80	B
0239	Temps de céphaline: TCK	B40	B
0370	CRP	B100	B
	TP PROTHROMBINE	B40	B
	Commentaire CRP	-	HN
	MDRD	-	HN
	D-DIMERE	B350	B

Total des B : 670

TOTAL DOSSIER : 900.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : neuf cents dirham s.



PARTICULIERS

ICE:

Facture 00004/2024-

Prestation : OM/9091

Place d'intervention : DOMICILE MOHAMMEDIA

Patient : ZERROU ABDENBI

Lieu de destination : CENTRE DE RADIOLOGIE MOHAMMEDIA

Date de la mission : 06/01/2024 08:55:00

Date de la facture :	Date d'échéance :	Commande	Dossier
09/01/2024	09/01/2024	N°:	N°:
		SO9769	

Tableau récapitulatif des prestations facturées

DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TAXES	MONTANT
TRANSPORT RAYON EN AMBULANCE SIMPLE	1,000 Unité	800,00	TVA 20% VENTES	666,67 DH

Sous-total	666,67 DH
TVA 20%	133,33 DH
Total	800,00 DH

la présente facture est arrêtée à la somme de:Huit Cents Dirham

*INJAD SECOURS srl
Rés. Al Hamd 6m3, Bd. Mohamed
Jamal Eddora Quartier Beausite
Ain Sbaâ 20250 Casablanca
Tél: 05 22 25 49 94*



الختبر الرئيسي للتحاليل الطبية

LABORATOIRE CENTRAL ANALYSES MEDICALES

COMPTE-RENDU D'ANALYSES

Date du prélèvement : 05-01-2024 à 14:11

Code patient : 2112290113

Né(e) le : 01-01-1947 (77 ans)

Edition du : 05-01-2024

Mr ZERROU ABDENBI

Référence : 2401050076

Prescripteur : Dr MAROUA MAANNI

INPE



093002509

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUIN

(La fluorescence en cytométrie de flux Sysmex XN-1000)

Méthode modifiée le 03/01/2023

GLOBULES ROUGES

Hémoglobine

4.28 M/mm³ (4.40–5.70)

Hématocrite

13.30 g/dl (13.40–17.00)

VGM

38.30 % (41.00–50.00)

TCMH

90 μ 3 (83–97)

CCMH

31 pg (27–33)

GLOBULES BLANCS

35 g/100ml (32–35)

FORMULE LEUCOCYTAIRE

Poly. Neutrophiles

76.80 %

Soit:

10 284 /mm³ (1 600–5 800)

Poly. Eosinophiles

0.20 %

Soit:

27 /mm³ (50–530)

Poly. Basophiles

0.30 %

Soit:

40 /mm³ (20–100)

Lymphocytes

13.90 %

Soit:

1 861 /mm³ (1 100–3 300)

Monocytes

8.80 %

Soit:

1 178 /mm³ (300–800)

Total

100 %

PLAQUETTES

138 000 /mm³ (164 000–369 000)

FROTTIS SANGUIN

Monocytose

Thrombopénie



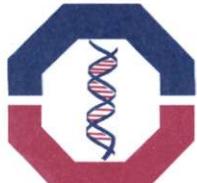
Page 1 sur 3

Validé par Dr. Mohamed EL HAJAJI

RDC : 1 Immeuble EL HORE , Blv Abderahmane Serghini - Mohammedia - Maroc

Tél. : 05 23 31 20 31 / Fax : 05 23 31 01 46 - E-mail: lc2amohammed@gmail.com - www.labocentral.ma

Pour le Prélèvement à Domicile Veuillez Contacter : **06 73 74 73 88**



الختبر المركزي للتحليقات الطبية

LABORATOIRE CENTRAL ANALYSES MEDICALES

LABORATOIRE
CENTRAL

COMPTE-RENDU D'ANALYSES

Date du prélèvement : 05-01-2024 à 14:11

Code patient : 2112290113

Né(e) le : 01-01-1947 (77 ans)

Edition du : 05-01-2024

Mr ZERROU ABDENBI

Référence : 2401050076

Prescripteur : Dr MAROUA MAANNI

HEMOSTASE

D-DIMERE

(Technique Immunoturbidimétrie:CS2500)

564.00 ng/ml

(<500.00)

TAUX DE PROTHROMBINE

(Méthode chronométrique-Sysmex)

Méthode de dosage modifiée le 28.11.2022

Témoin

10.8 s

Sujet

12.40 s (9.70–11.80)

TP

75.90 % (80.00–130.00)

TEMPS DE CEPHALINE KAOLIN(TCK)

(Méthode chronométrique-Sysmex)

Méthode de dosage modifiée le 12/01/2023

Témoin

24 sec.

Sujet

27 sec.

(22–29)



Page 2 sur 3

Validé par Dr. Mohamed EL HAJAJI

RDC : 1 Immeuble EL HORE , Blv Abderahmane Serghini - Mohammedia - Maroc

Tél. : 05 23 31 20 31 / Fax : 05 23 31 01 46 - E-mail: lc2amohammed@gmail.com - www.labocentral.ma

Pour le Prélèvement à Domicile Veuillez Contacter : 06 73 74 73 88



الختبر المركزي للتحاليل الطبية

LABORATOIRE CENTRAL ANALYSES MEDICALES

LABORATOIRE
CENTRAL

COMPTE-RENDU D'ANALYSES

Date du prélèvement : 05-01-2024 à 14:11
Code patient : 2112290113
Né(e) le : 01-01-1947 (77 ans)
Edition du : 05-01-2024

Mr ZERROU ABDENBI

Référence : 2401050076

Prescripteur : Dr MAROUA MAANNI

BIOCHIMIE SANGUINE

Urée (Test cinétique UV: AU480)	<u>0.56</u> g/L <u>9.33</u> mmol/L	(0.17-0.43) (2.83-7.17)
Créatinine (Test de coloration cinétique réaction de Jaffé: AU480)	<u>15.68</u> mg/L <u>137.98</u> µmol/L	(8.10-14.40) (71.28-126.72)
NB:	Résultat contrôlé	
Clairance calculée: (par méthode de filtration glomérulaire MDRD)	46 ml/mn/1.73 ²	
Interprétation (Selon l'ANASE):		
>ou=60 : Absence d'atteinte rénale si aucun marqueur anormal		
>ou=60 : Maladie rénale chronique si un ou plusieurs marqueurs(Stade 1)		
30-59 : Insuffisance rénale modérée (Stade2)		
15-29 : Insuffisance rénale sévère(Stade 3)		
<15 : Insuffisance rénale terminale(Stade4)		

DOSAGE DE PROTEINE C REACTIVE(CRP)

Test d'immunoturbidimétrie: AU480

Résultat : Positif
Titre de CRP : 79.5 mg/l (<<5.0)

Remarque :

La procalcitonine (P.C.T) est disponible, elle permet :

- 1-Diagnostic précoce de l'infection bactérienne systémique, du sepsis et de la défaillance multi-viscérale.
- 2-Indication de la sévérité et du pronostic de l'infection.
- 3-Diagnostic différentiel entre infection bactérienne et infection virale.
- 4-Diagnostic différentiel entre infection systémique et maladie inflammatoire aigüe.
- 5-Surveillance de la survenu d'infection chez les patients à haut risque (transplantés, immunosuppression).

Compte rendu complet



Validé par Dr. Mohamed EL HAJAJI

RDC : 1 Immeuble EL HORE , Blv Abderahmane Serghini - Mohammedia - Maroc

Tél. : 05 23 31 20 31 / Fax : 05 23 31 01 46 - E-mail: lc2amohammed@gmail.com - www.labocentral.ma

Pour le Prélèvement à Domicile Veuillez Contacter : 06 73 74 73 88